

Notice of Proposed Amendment 2015-01 IR-PBN

25 mars 2015

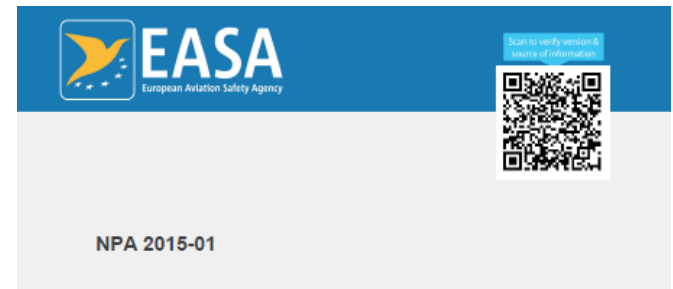


NPA 2015-01

Projet de règlement Européen
introduisant les exigences
relatives au PBN

Document accessible sur le site
de l'AESA.

Les commentaires doivent être
parvenus à l'AESA pour le 20 avril
2015; tout citoyen européen et
organisation peut renseigner le
CRT (comment response tool) et
émettre un avis.



NPA 2015-01

Description:	NPA 2015-01
Language:	English
Expiration date for comments:	20/04/2015
NPA number:	NPA 2015-01
Related Rulemaking Subject(s):	Performance-Based Navigation (PBN) implementation in the European Air Traffic Management Network (EATMN)

European Aviation Safety Agency: Ottoplatz 1, D-50879 Cologne, Germany - easa.europa.eu

An agency of the European Union



Direction générale de l'Aviation civile

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

NPA 2015-01

Objectif du règlement PBN

PBN - requires Air Traffic Service Providers or Aerodrome operators to

implement PBN Instrument Approach Procedures with Vertical Guidance

implement PBN Standard Instrument Departures and Standard Arrival Routes

implement PBN ATS routes

maintain availability of instrument approach procedures and routes based on non PBN applications

to achieve the airspace performance needs



➔ Il n'y a pas d'obligation d'emport pour les opérateurs aériens dans ce projet d'IR, mais...



NPA 2015-01

L'obligation d'emport résulte des règlements existants:

- Commission Regulation (EU) No 965/2012 (AIR OPS) :
 - ‘ORO.GEN.110 Operator responsibilities (...)
(d) The operator shall ensure that its aircraft are equipped and its crews are qualified as required for the area and type of operation.’ (...)
and
- Commission Regulation (EU) No 923/20126
 - ‘SERA.5015 Instrument flight rules (IFR) — Rules applicable to all IFR flights:
(a) Aircraft equipment:
Aircraft shall be equipped with suitable instruments and with navigation equipment appropriate to the route to be flown and in accordance with the applicable air operations legislation.’

NPA 2015-01

Principales exigences de la NPA 2015-01:

- Approches APV (LPV ou LNAV/VNAV) et LNAV pour toutes les pistes aux instruments d'ici 2024
- SID et STAR RNP 1 pour toute nouvelle mise en œuvre de ces structures à partir de 2018
- Maintenir des procédures conventionnelles en tant que de besoin pour les aéronefs non équipés.

Rappels des objectifs fixés par l'OACI :

- Approches APV (LPV ou LNAV/VNAV) et LNAV :
 - 70% des QFU « IFR » d'ici 2014
 - 100% des QFU « IFR » d'ici 2016

NPA 2015-01

Principales remarques sur le projet

- incohérences des objectifs OACI et AESA pour le déploiement des APV :
 - 2024 AESA vs 2016 OACI ;
 - Maintien des aides conventionnelles pour supporter la navigation des aéronefs non équipés (ou guidage radar) ;
 - c'est un mauvais signal envoyé aux opérateurs ;
 - Certaines spécifications de navigation ne sont pas utilisées comme préconisé dans le manuel PBN (Doc 9613)
 - RNP 1 pour chaque segment En-route, SID, STAR même aux endroits où la RNAV 5 suffit aujourd'hui
 - RNP APCH pour les procédures d'approche (conforme PBN);
 - Procédure APV à chaque piste,
 - Baro-VNAV (disponibilité du QNH obligatoire) ou,
 - SBAS (capacité LPV requise)

NPA 2015-01

Principales remarques sur le projet

- Gestion des aéronefs non équipés (Mixed operations) :
 - Pas de « vrai » AMC consistant permettant la mise en œuvre de trafic mixte (PBN et non PBN);
 - Aucune disposition pour limiter dans le temps cette mixité ;

•NPA 2015-01

- Conclusions :

- La DGAC n'est pas favorable à l'adoption de ce projet en l'état, cet avis est partagé par nombre de PSNA et de CAA;
- Le projet disponible en ligne subira très certainement des évolutions avant sa validation par la Commission Européenne;
- Principales échéances de l'AESA
 - ⇒ Publication de « l'Opinion » deuxième trimestre 2015;
 - ⇒ Publication de la « Decision » fin 2015

Fin de la présentation – merci de votre attention



Direction générale de l'Aviation civile

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie